

Les « évaluations d'école » : ce qui nous attend (entre autres) si le projet d'évaluation des enseignants voit le jour !

En Mayenne, les pressions des autorités académiques s'accroissent pour imposer les évaluations d'école sur la base d'une, deux ou trois écoles par circonscription, volontaires ou désignées « volontaires ». Il faut savoir que « L'accompagnement collectif » des personnels est inscrit dans le projet de décret de la ministre Vallaud-Belkacem ! Dans le 53, des IEN veulent faire participer des parents d'élèves à l'évaluation d'école ! A Paris et dans d'autres départements, la FCPE a déjà pris l'initiative d'adresser à tous les parents un questionnaire, véritable évaluation de l'école et de ses enseignants. Quelques extraits: « que pensez-vous de la qualité des échanges entre vous et l'école ? », « la classe en général fonctionne-t-elle bien (ambiance, emploi du temps, projet, voyages...) ? », « avez-vous connaissance de problèmes dans la classe ? », « avez-vous des remarques à formuler ou des appréciations sur les contrôles, les rythmes des devoirs, la charge de travail ? »...

La ministre veut avec son projet d'évaluation de décret faire « évoluer » la gestion des enseignants vers le « management » des salariés du privé.

Evaluation d'école... de quoi s'agit-il ?

Bien qu'il n'y ait **aucun cadre réglementaire** à ce dispositif, les pressions s'accroissent pour imposer les « évaluations d'écoles ». Rappelons qu'il **ne s'agit pas strictement d'une juxtaposition d'inspections individuelles** mais bien d'une évaluation du fonctionnement de l'établissement, et donc, de fait, de chaque classe prise comme un élément d'un tout. Concrètement : multiples visites, sur plusieurs jours, dans chaque classe, de l'IEN, des conseillers pédagogiques, séances d'auto-flagellation publique, projet et objectif en matière de réduction de la difficulté scolaire et mise à mal de la liberté et des choix pédagogiques non seulement de chaque enseignant mais également de l'ensemble de l'école. Bref, que du bon.

Comme il n'y a aucun cadre réglementaire à cette opération qui n'est rien d'autre, nous l'avons dit et écrit, que **l'application à l'école d'une démarche managériale d'entreprise** – les cadres de la « holding » dépêchés par la direction générale pour évaluer la bonne marche de l'unité de production – comme les effets humainement dévastateurs sur les collègues qui l'ont subie commencent à fuir sur les autres écoles, nombreux sont ceux qui renâclent, poussant les IEN à trouver des stratagèmes plus ou moins grossiers pour inciter à accepter cette évaluation.

Le dernier qui nous est parvenue aux oreilles : on laisserait penser que le fait d'accepter cette évaluation pourrait amener à un moyen supplémentaire à la rentrée, ou éviter une fermeture. Propos qui peuvent qu'être dévastateurs entre les collègues de l'école, les plus naïfs reprochant aux plus sceptiques d'empêcher que l'école fonctionne dans de meilleures conditions... Malheureusement, les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Concrètement, comment une évaluation d'école s'organise-t-elle ?

Comme pour l'entretien professionnel prévu par le projet de décret sur l'« évaluation des enseignants » dont FO demande le retrait sans conditions, le dispositif d'évaluation d'école serait préparé par une « démarche d'auto-évaluation » de leur pratique professionnelle par les enseignants.

Par cette **méthode d'autocritique aussi culpabilisante que dégradante**, il s'agit :

- de rendre responsables les collègues des résultats des élèves eux-mêmes « évalués ». C'est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans un protocole départemental : « **Les résultats des élèves sont imputables au sein même du système éducatif : aux enseignants** »... alors qu'avec les milliers de suppressions de postes et les contre-réformes, enseigner s'apparente de plus en plus à une mission impossible !

- d'imposer des contrats d'objectifs dérogeant aux obligations de services, à la situation statutaire et réglementaire commune à tous les enseignants et remettant en cause leur liberté pédagogique individuelle : prise en compte de « l'investissement » des enseignants dans leur évaluation et leur avancement, bouleversement des obligations de service (aménagement des horaires, engagement dans le périscolaire) et des règles d'affectation (postes à profil) ;
- de mettre les collègues en concurrence et en situation de se justifier les uns par rapport aux autres, de nier la liberté pédagogique individuelle, de soumettre les équipes aux ordres de chefs d'établissement dotés de pouvoirs hiérarchiques comme annoncé dans les projets ministériels (EPEC, établissement public du socle commun / [Cf. rapport Leloup-Caraglio...](#)).

Le dispositif des évaluations d'école est-il réglementaire ?

Nous le disons et le répétons : l'évaluation ne peut revêtir quelque caractère obligatoire que ce soit. Seule l'**UNANIMITÉ** au sein de l'équipe de l'école peut la permettre. Elles ne sont l'objet d'aucun texte à valeur réglementaire pour les PE.

SAISISSEZ LE SYNDICAT DE TOUTE PRESSION

(Modèle de courrier à adresser pour refuser l'évaluation d'école : <http://snudifo-53.fr/modeles-de-lettres/>)

Retrait du projet de décret Vallaud-Belkacem sur l'évaluation, transposant le PPCR
Le SNUDI-FO 53, avec SUD éducation 53, le SNFOLC 53, le SNETAA-FO 53 et la CGT-éduc'action appelle tous les enseignants à participer à un rassemblement **devant la DSDEN de Laval, le mercredi 1er février à 15h.**